

Règlement Intérieur

Vous allez suivre une formation qui vous permettra, avec l'aide de formateurs, d'obtenir votre permis. Le présent règlement intérieur a pour but de fixer les dispositions régissant l'hygiène, la sécurité, et la discipline générale. Ces règles doivent permettre à chacun au sein de la collectivité, de suivre la formation dans les meilleures conditions

L'HYGIENE

- * 1 – Les stagiaires sont tenus de veiller à maintenir en état de propreté les locaux et à respecter le matériel et le mobilier.
- * 2 – L'introduction et la distribution de boissons alcoolisées sont interdites.
- * 3 – Il est interdit de fumer dans l'auto-école.
- * 4 – Pour des raisons d'hygiène toute prise de repas dans la salle de code est proscrite.

LA SECURITE

- * 1 – La sécurité est l'affaire de tous. L'attention des stagiaires est attirée sur les risques que comporte toute activité humaine et sur le respect des consignes.
- * 2 – Il est interdit aux élèves de démonter, aménager, réparer tout matériel ou installatin du local. En cas de défectuosité constatée, il conviendra d'avertir immédiatement le formateur ou le secrétariat.
- * 3 – En cas d'accident dans les locaux, le formateur sera prévenu et prendra les dispositions pour faire intervenir les secours.
- * 4 – Les stagiaires conservent la responsabilités de leurs objets personnels.

LA DISCIPLINE GENERALE.

- * 1 – Les stagiaires sont tenus de se conformer aux horaires indiqués.
- * 2 – Le comportement fautif de la part d'un élève envers le personnel du centre, les formateurs, les élèves ou tout autre personne concernée par la formation sera sanctionné.
- * 3 – Toute leçon non décommandée 48h à l'avance sera facturée et due (sauf cas de force majeure justifié par un certificat médical)
- * 4 – Le départ et l'arrivée des séances de conduire se fait à l'école de conduite sauf accord préalable de prise à domicile. Dans ce cas, le temps de trajet sera décompté comme temps de leçons
- * 5 – Lors de séance de code, les téléphones doivent être éteints et vous devez respecter le calme nécessaire au bon déroulement de celui-ci. Il est également interdit de communiquer ses réponses lors des tests de codé.
- * 6 – Avant la présentation à l'examen pratique, toutes les leçons dues devront être régler.

Marseille, le :

Le Stagiaire

Mention « LU et APPROUVE »

Le Gérant

R. CORCOS